

	Tarifs /Année scolaire 2024-2025	Tarifs /Année scolaire 2025-2026	
Frais de dossier *	25,00 €	25,00 €	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Paiement auprès du Trésor Public au moment de la 1ère facture</li> <li>• Somme forfaitaire / personne, quelles que soient les disciplines.</li> <li>• Montant fixe, le quotient familial ne s'applique pas. Non remboursable.</li> </ul>
Frais de scolarité	Voir tarifs ci-dessous	Voir tarifs ci-dessous	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Variables par cycle ou parcours, éléments supplémentaires, parcours scolaire, lieu d'habitation, quotient familial pour Orléans</li> <li>• S'ajoutent aux frais de dossier</li> <li>• Paiement auprès du Trésor Public à réception de la facture</li> </ul>

Frais de scolarité pour chaque élève

	TARIFS 2024-2025						TARIFS 2025-2026					Autres villes	
	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.)					Autres villes	Orléans en fonction du Quotient Familial (Q.F.) - donné à titre indicatif validation lors de la séance du Conseil Municipal de mai 2024						Autres villes
	Tarif 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3 *	Tarif 4 *	Tarif 5 *		Tarif 1 *	Tarif 2 *	Tarif 3 *	Tarif 4 *	Tarif 5 *		
<b>Niveaux de tarif applicables -&gt;</b> selon barèmes quotient familial en vigueur au 01/09/2025 (pas encore publiés) Pour info, barème en vigueur en 2024 ->	tranches de A à C du Q.F.* (<683,64)	tranches de D à E du Q.F.* (683,65 à 922,46)	tranches de F à G du Q.F.* (922,47 à 1159,02)	tranches de H à I du Q.F.* (1159,03 à 1398,96)	tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1398,96)	Tarif unique extérieurs	tranches de A à C du Q.F.* (<697,31)	tranches de D à E du Q.F.* (697,32 à 940,91)	tranches de F à G du Q.F.* (940,92 à 1182,20)	tranches de H à I du Q.F.* (1182,21 à 1426,94)	tarif plein à partir de J du Q.F.* (> 1426,94)	Tarif unique extérieurs	
<b>Cycles d'étude</b>													
<b>CYCLE INITIAL</b>													
<b>CYCLE INITIAL MUSIQUE ET DANSE</b>	68 €	81 €	102 €	118 €	135 €	267 €	69 €	83 €	104 €	120 €	138 €	272 €	
<b>CYCLES D'ETUDES</b>													
* CYCLE I (y compris classes uniques musiques - découverte du théâtre)	92 €	102 €	112 €	135 €	156 €	315 €	94 €	104 €	114 €	138 €	159 €	321 €	
* CYCLE II	117 €	129 €	146 €	170 €	198 €	397 €	119 €	132 €	149 €	173 €	202 €	405 €	
* CYCLE de détermination et Cycle III amateur	146 €	164 €	192 €	217 €	245 €	496 €	149 €	167 €	196 €	221 €	250 €	506 €	
CPES, Perfectionnement, CYCLE Spécialisé, parcours préparatoire à l'enseignement supérieur	146 €	164 €	192 €	217 €	245 €	496 €	149 €	167 €	196 €	221 €	250 €	506 €	
<b>CURSUS SUPPLEMENTAIRE</b>	-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire						-> 20 % de réduction sur le tarif du cursus supplémentaire						
<b>INSTRUMENT SUPPLEMENTAIRE</b>	68 €	92 €	112 €	135 €	158 €	315 €	69 €	94 €	114 €	138 €	161 €	321 €	
<b>Pratiques hors cursus</b>													
<b>PARCOURS PERSONNALISE</b>			214 €			428 €			218 €			437 €	
<b>PARCOURS ADULTE</b>			396 €			789 €			404 €			805 €	
<b>PRATIQUES COLLECTIVES SEULES</b>													
Culture musicale, Chorales (choeur des jeunes/choeur des enfants/choeur pilote), Ensembles instrumentaux, Orchestres, Musique de chambre, Direction orchestre Percussions digitales, Jazz, ateliers Danses Renaissance et Baroque			93 €			184 €			95 €			188 €	
Choeur Symphoniques			93 €			160 €			95 €			163 €	
<b>CHAM, CHAT, S2TMD</b>	-> gratuité des frais de scolarité, après paiement des frais de dossier						-> gratuité des frais de scolarité, après paiement des frais de dossier						
<b>DEMOS cohorte 2024-2027</b>	-> gratuité des frais de scolarité et de dossier						-> gratuité des frais de scolarité et de dossier						

**I ETABLISSEMENT DES FRAIS DE SCOLARITE**

- Les frais de scolarité sont déterminés en fonction de la situation de l'élève à la date de la 1ère tranche de facturation concernant l'élève, soit au dernier trimestre 2025 (année complète) ou plus tard, si démarrage en cours d'année.
- Ils restent fixes pour 1 an, aucune révision possible en cours d'année si la situation évolue (changement de domicile, de QF...).
- Pour les inscrits orléanais de moins de 18 ans, le tarif prend en compte le Quotient Familial (Q.F.), au 01/09/2025 Barème prévisionnel sous réserve de l'approbation du Conseil Municipal

Tranche QF	QF plancher	QF plafond	Tranche C.R.D.*
A		453.72	T 1
B	453.73	575.93	
C	575.94	697.31	
D	697.32	819.69	T 2
E	819.70	940.91	
F	940.92	1063.29	T 3
G	1063.30	1182.20	
H	1182.21	1305.73	T 4
I	1305.74	1426.94	
J	A partir de 1426.95 et au-dessus: tarif plein		T 5

- Le quotient familial (Q.F.) de la Ville d'Orléans n'est pas applicable
  - ✓ Aux élèves de plus de 18 ans et aux élèves non orléanais
  - ✓ Aux inscrits en pratiques collectives seules, en parcours personnalisé ou en stage
- Les tarifs sont déterminés par cursus suivi, et comprennent pour un cycle d'étude les disciplines suivantes : Une discipline principale (instrumentale ou danse, ou théâtre) - de la formation et de la culture musicale - des pratiques collectives, parfois des master classes, et la gratuité à l'ensemble des concerts de l'Institut.
- En cas d'inscription à un second cursus, une réduction de 20% est appliquée sur le tarif concerné.
- Des tarifs complémentaires sont prévus :
  - ✓ pour des disciplines non comprises dans le cursus principal. Chaque instrument en plus fera l'objet d'une facturation
  - ✓ Pour des pratiques hors cursus : pratiques collectives seules, culture musicale seule, parcours personnalisé, adulte, stages. Chaque pratique fera l'objet d'une facturation spécifique.
- Entrée à partir du 1er février 2026 : elle peut être accordée par le Directeur du Conservatoire, à titre exceptionnel sur demande justifiée et sous réserve de places disponibles. Dans ce cas, un tarif réduit de moitié est appliqué.

**PAIEMENT DE FRAIS DE SCOLARITE**

**Le non-paiement pourra entraîner la radiation après mise en demeure du Trésor Public restée sans effet (Art. 3,3 du Règlement Intérieur)**

- La facturation des frais de scolarité se fait en 3 fois (novembre, mars, mai).
- Le paiement s'effectue auprès du Trésor Public à réception de la facture dans un délai d'un mois
- En cas de difficultés de paiement, la famille étudiera avec le Trésor Public, les suites possibles.
- Aucun remboursement n'est accordé au-delà de 3 mois de cours à compter de la date fixée pour le premier cours à l'exception des cas de remboursement cités à l'article 3.2 du règlement intérieur

**UTILISATION DES PASS-LOISIRS JUSQU'AU 30 NOVEMBRE 2025 POUR L'ANNEE 2025**